Conforama

CONDITIONS DE GARANTIE SUR LES MATELAS

Nous vous remercions d'avoir choisi Conforama pour l'achat de votre matelas.

Conforama fourni une garantie de 10 ans* sur tous les matelas. Cette garantie s'applique aux matelas utilisés dans les conditions communément admises pour ce genre d'articles.

Les modalités de la garantie s'appliquent comme suit :

2 ans de garantie totale sur le cœur, le garnissage, les coutures et le coutil.

Après 24 mois, cette garantie est applicable exclusivement sur le cœur.

*En cas d'impossibilité de réparation, Conforama vous établira un chèque avoir basé sur les pourcentages suivants (déduction de la vétusté) :

Année de garantie	Remboursement
1 an	100 %
2 ans	100 %
3 ans	80 %
4 ans	70 %
5 ans	60 %
6 ans	50 %
7 ans	40 %
8 ans	30 %
9 ans	20 %
10 ans	10 %

En aucun cas la garantie ne couvre les détériorations pouvant provenir d'un usage anormal (exemple : matelas plié, matelas posé à même le sol…), d'un accident, d'un cas de force majeure, de retouches ou de transformations apportées aux matelas ou aux sommiers ou de l'usure normale des produits.

Sont également exclus de la garantie les produits présentant un défaut d'entretien : des salissures, taches ou souillures, ou ayant été soumis à un taux d'humidité important.

A l'usage, les matelas deviennent sensiblement plus souples surtout au milieu. L'apparition d'un assouplissement normal ou d'un affaissement (< à 15%) n'est pas inclus dans la garantie.

Les frais de retours et de relivraison sont à la charge de l'acheteur.

La garantie ne sera prise en compte que sur présentation de l'original de la facture. Une photo du problème vous sera demandée à l'ouverture d'un dossier SAV.